



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### DIRECTION GÉNÉRALE - SERVICE TRANSITIONS

#### AIDE À L'ACTION BOUCLE LOCALE RECONDITIONNEMENT NUMÉRIQUE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION RLISE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

#### Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-10 ;

**Vu** la délibération n° 26.068.1 du Conseil communautaire du 7 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) ;

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la délibération n° 20.190.3 du Conseil communautaire du 15 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial ;

**Vu** la délibération n° 25.130.3 du Conseil communautaire du 4 novembre 2025 approuvant la feuille de route économie circulaire 2025-2028 ;

**Vu** la délibération n° 26.011.3 du Conseil communautaire du 3 février 2026 approuvant la charte de partenariat de la Boucle locale de reconditionnement numérique entre la Communauté de communes La Domitienne et l'association RLise ;

**Vu** la décision n° DP\_2026\_006 du 10 février 2026 du Président de la Communauté de communes La Domitienne portant attribution d'une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association RLise pour soutenir le lancement de l'action Boucle locale de reconditionnement numérique ;

**Vu** le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) signé avec l'ADEME en novembre 2023 ;

**Considérant** qu'un des objectifs stratégiques de la feuille de route économie circulaire est de soutenir le développement d'actions de réemploi et réutilisation d'équipements numériques et d'inciter à une consommation responsable ;

**Considérant** que l'association RLise pilote et anime une boucle locale de reconditionnement solidaire d'équipements numériques (ordinateurs, tablettes, téléphones) afin de les redistribuer à des publics en précarité sur notre territoire ;

**Considérant** que ce projet repose sur une logique de coopération territoriale et d'économie sociale et solidaire (ESS) réunissant des acteurs complémentaires (associations, structures de l'ESS, entreprises, institutions publiques) de la collecte, du reconditionnement, du démantèlement, de l'accompagnement et des financeurs ;

**Considérant** que le développement de cette boucle de reconditionnement solidaire d'équipements numériques est bénéfique économiquement, socialement et écologiquement pour le territoire de La Domitienne et ses habitants ;

**Considérant** que la Communauté de communes La Domitienne est partie prenante de cette boucle de reconditionnement par la collecte et le stockage des équipements numériques usagés, ainsi que par sa participation à la gouvernance et au soutien financier du projet ;

**Considérant** que le projet d'Animation d'une boucle locale de reconditionnement numérique solidaire répond aux critères d'éligibilité du Groupe d'Action Local (GAL) Via Domitia pour que le RLise puisse prétendre à un financement européen LEADER sur des projets de développement local et pour une transition écologique juste ;

**Considérant** qu'avec un budget prévisionnel de l'action à 12 900€ sur 2026-2027, cela permettrait de donner du matériel reconditionné (téléphones, tablettes, ordinateurs portables) à plus de 150 bénéficiaires du territoire de La Domitienne ;

**Considérant** que, pour que le RLise lève un financement LEADER de 8 300€ sur un budget prévisionnel de 12 900€, il est requis une part d'autofinancement (20%) et un co-financement public de 2 000€ (16%) ;

**Considérant** que, par décision susvisée du 10 février 2026, le Président de la Communauté de communes La Domitienne a attribué une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association RLise pour soutenir le lancement de l'action Boucle locale de reconditionnement numérique ; que cette subvention pourrait être complétée à hauteur de 500€ supplémentaires, au titre de l'année 2026, afin d'assurer un cofinancement public total de 2 000€ à cette action dans le cadre du programme GAL Via Domitia ;

**I. DÉCIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2026, une subvention complémentaire d'un montant de 500€ à l'association RLise afin d'assurer un cofinancement de la Communauté de communes La Domitienne au projet GAL Via Domitia « Animation de la boucle locale de reconditionnement numérique et solidaire » à hauteur de 2 000€ en 2026.

**II. PRÉCISE** que cette dépense sera couverte par les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2026, au chapitre prévu à cet effet.

**III. RENDRA COMPTE** de l'exercice de cette attribution au Conseil communautaire lors de l'une de ses prochaines réunions.

**IV. CHARGE** le Directeur général des services de l'exécution de la présente décision, de sa transmission au représentant de l'Etat, ainsi que, si nécessaire, au comptable public, de sa publication sur le site internet de La Domitienne et de son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

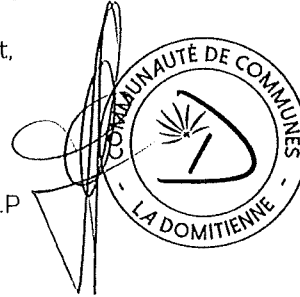
**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A Maureilhan, le **18 MAI 2026**

**Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,**

Le Président,

Alain CARALP



Décision transmise au représentant de l'Etat le **19 MAI 2026**

Décision certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **19 MAI 2026**

Décision présentée au Conseil communautaire du

REÇU EN PREFECTURE

le 19/05/2026

Application agréée E-égalité.com

22\_DN-034-243400488-20260518-DP\_2026\_028